

COOPERATION INTERCOMMUNALE**SIGEIF**

Adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury

EXPOSE DES MOTIFS

L'arrêté inter préfectoral du 29 mars 1994 a autorisé la modification des statuts du syndicat, portant notamment extension des compétences à l'électricité et changement de la dénomination du syndicat devenu "Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France" (SIGEIF).

Le Conseil municipal de la commune de Fontenay-le-Fleury, par délibération du 18 janvier 2010, a sollicité l'adhésion au syndicat pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

Le SIGEIF en sa séance du 8 février 2010, a entériné la demande d'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines).

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'approuver l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

P.J. : - délibération du SIGEIF,

- délibération de la commune de Fontenay-le-Fleury.

COOPERATION INTERCOMMUNALE
SIGEIF

Adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5212-1 et suivants,

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation, ainsi que la circulaire ministérielle du 29 février 1988, relative à la mise en œuvre des dispositions de ladite loi,

vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,

vu l'arrêté interpréfectoral du 29 mars 1994 autorisant la modification des statuts du syndicat, portant notamment extension des compétences à l'électricité et changement de la dénomination du syndicat devenu "Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France" (SIGEIF),

vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) en date du 18 janvier 2010, sollicitant son adhésion au syndicat pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

vu la délibération n°10-10 du 8 février 2010 du comité d'administration du SIGEIF approuvant l'adhésion de cette commune,

considérant que doivent se prononcer sur cette adhésion les communes adhérentes au SIGEIF,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010